

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 2670

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 8

À l'alinéa 2, substituer au nombre :

« 400 000 »

le nombre :

« 500 000 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le nombre d'exploitations agricoles a été divisé par quatre en cinquante ans : elles étaient plus de 1,5 million en 1970, elles sont désormais moins de 400 000. À leur tête, il reste à peine 500 000 exploitants et coexploitants. La part des exploitants agricoles dans l'emploi total ne cesse donc de régresser : 1,5 % des actifs en 2021 contre 7,1 % il y a quarante ans.

Par ailleurs notons que l'agriculture française n'a jamais connu aussi peu de jeunes dans ses rangs : seulement 20 % des agriculteurs ont moins de 40 ans. L'âge moyen est de 51,4 ans. Face à ce constat, il est plus que temps d'inverser la tendance afin que la France reste une terre agricole et que celle-ci puisse assurer notre souveraineté alimentaire. C'est pourquoi, il convient d'augmenter l'objectif du nombre d'exploitations agricoles d'ici 2035.